Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213500093-20260518-20260558-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
COMMUNE de BAGUER-MORVAN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MAI 2026

Le dix-huit mai deux mil vingt-six à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de M. BOURDAIS Olivier, Maire, Mme COMMEREUC Sylvie, M. LEBRET Gilles, Mme QUEMERAIS Nelly, M. MARTEL-CHEFDOR Thierry, adjoints, MM POTIER Serge, COUAPEL Jean-Pierre, TEMPIER Philippe, PICHON Pierrick, Mmes JACQUET Marie-Christelle, PEUVREL Sophie, M. AUBERT Nicolas, Mmes MONJARET Valérie, MOUCHOUX Maryline, M. GUYOT Samuel, Mmes MARTIN Maud, JOUAN Léa, M. FLEURY Anthony.

Absente excusée : Mme PILON Virginie
Date de convocation : 11/05/2026
Secrétaire de séance : Mme MOUCHOUX Maryline

N° 2026-05-58 : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS REALISEES PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) DE BRETAGNE EN 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1 alinéa 2, qui prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou **par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune**, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal,

Vu le tableau rendant compte des acquisitions et cessions réalisées en 2025 par l'Etablissement Public Foncier (EPF) Bretagne adressé par courrier le 23 avril 2026 et présenté en annexe,

Considérant qu'au terme de la convention entre la commune et l'EPF Bretagne, l'Etablissement doit communiquer à l'assemblée délibérante un récapitulatif des acquisitions et cessions réalisées pour le compte de la commune,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2025 par l'Etablissement Public Foncier (EPF) Bretagne dans le cadre de la convention opérationnelle avec un périmètre élargi signée le 24/11/2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire
Olivier BOURDAIS

La secrétaire de séance
Maryline MOUCHOUX